



World Association of Newspapers

ASSOCIATION MONDIALE DES JOURNAUX • ASOCIACIÓN MUNDIAL DE PERIÓDICOS • WELTVERBAND DER ZEITUNGEN

Déclaration de la Montagne de la Table Abolir les lois sur la diffamation et l'injure publiques en Afrique et replacer la liberté de la presse au coeur des discussions

L'Association Mondiale des Journaux et le World Editors Forum, réunis lors du 60ème Congrès Mondial des Journaux et de la 14ème Conférence du World Editors Forum au Cap, en Afrique du Sud, du 3 au 6 juin 2007,

Notent que d'un pays à l'autre, la presse africaine est paralysée par un arsenal de mesures répressives, allant de l'emprisonnement et de la persécution des journalistes au fléau généralisé que sont les lois sur la diffamation et l'injure publiques qui sont utilisées, sans vergogne, par les gouvernements pour empêcher toute évaluation critique de leurs politiques et priver le public de toute information sur les délits qu'ils commettent,

Affirment leur conviction que l'Afrique a instamment besoin d'une presse forte, libre et indépendante qui puisse contrôler les institutions publiques,

Considèrent que la liberté de la presse reste essentielle à l'établissement de la bonne gouvernance et du développement économique, politique, social et culturel durable, de la prospérité et de la paix en Afrique, et à la lutte contre la corruption, la famine, la pauvreté, le conflit violent, la maladie et le manque d'éducation,

Réaffirment notre responsabilité en qualité d'organisations représentatives au plan international des propriétaires, éditeurs et rédacteurs en chef de la presse mondiale pour mener une "campagne

énergique et sur le long terme contre les violations et les restrictions de la liberté de la presse”,

Réaffirment notre engagement à l’égard de la liberté de la presse en tant que droit de l’homme fondamental et élément constitutif indispensable de la démocratie dans chaque pays, y compris dans les pays africains,

Notent que l’article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme garantit la liberté d’expression comme droit fondamental, et soulignent qu’elle est essentielle à la réalisation d’autres droits fondamentaux énoncés dans les traités internationaux des droits de l’homme,

Rappellent que ces principes ont été réaffirmés et approuvés par la Déclaration de 2002 sur les Principes de la Liberté d’Expression en Afrique, adoptée par la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples et par l’Union Africaine, plaçant ainsi les Etats Membres de l’Union Africaine dans l’obligation de défendre et de préserver la liberté de la presse,

Rappellent également la Déclaration de Windhoek de 1991 sur la Promotion d’une Presse Africaine Indépendante et Pluraliste,

Observent qu’en dépit des opportunités qui auraient pu permettre à une presse libre d’émerger de l’indépendance nationale, la liberté de la presse n’existe toujours pas dans de nombreux pays africains et que le meurtre, l’emprisonnement, la torture, l’interdiction, la censure et le recours à des décrets constituent la norme dans plusieurs de ces nations,

Reconnaissent que ces formes grossières de répression sont renforcées par l’exclusion délibérée de certains journaux des placements publicitaires gouvernementaux, le poids de taxes élevées sur l’importation d’équipements et de papier journal, et la concurrence déloyale des médias d’Etat,

Notent que malgré l’adoption de protocoles sur la liberté de la presse et la répression de cette liberté à grande échelle en Afrique, l’Union Africaine, en instituant son Mécanisme Africain de Contrôle (APRM) dans le cadre du programme du Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique (NEPAD), a exclu la promotion d’une presse libre et indépendante comme critère-clé d’évaluation de la bonne

gouvernance dans les pays du continent, et

Identifient comme le principal fléau pour la liberté de la presse sur le continent le recours généralisé aux lois sur l'injure publique qui interdisent toute critique à l'égard des hommes politiques et du pouvoir, et aux lois sur la diffamation, deux types de législation utilisées sans discrimination dans la plupart des états africains qui les maintiennent avant tout pour "verrouiller l'information",

Déclarent que

Les Etats africains doivent reconnaître le caractère indivisible de la liberté de la presse et respecter leurs engagements pris dans le cadre de protocoles africains et internationaux réaffirmant la liberté, l'indépendance et la sûreté de la presse, et

Favoriser cet objectif en abolissant d'urgence les lois sur la diffamation et l'injure publiques qui, durant les cinq premiers mois de cette année, ont entraîné l'arrestation et/ou l'emprisonnement de 229 rédacteurs en chef, reporters, journalistes de l'audiovisuel et de publications en ligne dans 27 pays africains (comme souligné dans l'annexe jointe à la présente déclaration),

Appellent les gouvernements africains à examiner et à abolir d'urgence toutes les autres lois qui limitent la liberté de la presse,

Appellent les gouvernements africains qui ont emprisonné des journalistes pour leurs activités professionnelles à les libérer immédiatement et à autoriser les journalistes contraints à l'exil à rentrer dans leur pays,

Condamnent toutes les formes de répression des médias africains qui permettent d'interdire des journaux, et l'utilisation d'autres sanctions comme le prélèvement de taxes à l'importation sur le papier journal et sur le matériel d'impression et la suppression des annonces publicitaires,

Appellent les Etats africains à promouvoir les standards de liberté de la presse les plus élevés, conformément aux principes énoncés dans l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et autres protocoles, et à offrir des garanties constitutionnelles à la liberté de la presse,

Appellent l'Union Africaine à inclure immédiatement dans les critères de "bonne gouvernance" du Mécanisme Africain de Contrôle (APRM), la nécessité vitale pour un pays de promouvoir des médias libres et indépendants,

Appellent les institutions internationales à promouvoir des avancées de la liberté de la presse en Afrique durant la prochaine décennie, en aidant notamment les journaux dans les domaines de la défense légale, du développement des compétences et de l'accès au capital et à l'équipement,

Saluent les initiatives en faveur d'un fonds mondial pour le développement des médias africains et recommandent qu'une telle initiative accorde une attention prioritaire à la réforme juridique des médias et en particulier à la campagne pour débarrasser le continent des lois sur la diffamation et l'injure publiques,

S'engagent à renforcer leurs activités existantes en faveur de la liberté et du développement de la presse en Afrique dans la prochaine décennie.

L'AMJ et le WEF font cette déclaration à partir de la Montagne de la Table située à la pointe de l'Afrique australe, en appelant solennellement tous les Africains à reconnaître que le progrès politique et économique qu'ils appellent de leurs vœux ne peut aboutir que dans un climat de liberté, et là où la presse est libre et indépendante de tout contrôle gouvernemental, politique ou économique.

Cette Déclaration sera présentée au : Secrétaire Général des Nations Unies avec la demande qu'elle soit présentée à l'Assemblée Générale des Nations Unies ; au Directeur Général de l'UNESCO avec la demande qu'elle soit soumise à la Conférence Générale de l'UNESCO ; et au Président de la Commission de l'Union Africaine avec la demande qu'elle soit distribuée à tous les membres de l'Union Africaine pour être approuvée par l'UA lors de sa prochaine rencontre au sommet des Chefs d'Etat.

Le Cap, 3 juin 2007